

Les ressources électroniques

Les bibliothèques s'inscrivent résolument dans la logique du service public et ont pour rôle d'établir un type non marchand d'accès à l'information, à la connaissance et à la culture. Elles doivent s'affirmer comme les spécialistes de la structuration de l'information et de ses accès, ainsi que de la conservation des documents numériques.

Nous demandons notamment que les propositions du " rapport Van Dooren " soient mises en œuvre :

terminer la signalisation des ressources des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
encourager les établissements d'enseignement supérieur et de recherche à s'inscrire dans une logique de production numérique d'informations scientifiques et de documents pédagogiques indispensable à leur développement ;
défendre l'idée que toutes les bibliothèques sont les lieux fédérateurs et intégrateurs des accès à l'information électronique.

Les motions ont été approuvées à l'unanimité.